



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-01-2026 /

Dossier complet le : 30-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011912/KK P

1 Intitulé du projet

251018_Projet rehabilitation Institut familial a MONTAUBAN

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COGEDIM PROMOTION

Raison sociale

COGEDIM PROMOTION

N° SIRET

81092813500096

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CABROL

Prénom(s)

Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vise à la construction d'environ 200/210 logements sur un îlot actuellement occupé par l'Institut familial, un établissement d'enseignement privé qui est amené à quitter les lieux en 2028, sur la commune de Montauban (82). Le site concerne par l'opération d'aménagement s'étend sur plusieurs parcelles cadastrales d'une contenance totale de 1ha66a. La surface du plancher du projet est de 15 500m² comprenant les rénovations et les constructions neuves. Le projet prévoit 121 lots : 5 lots pour les logements, 2 lots destinés à accueillir des équipements communs (garage à vélos...) 100 lots pour les places de stationnement. Les bâtiments d'habitation auront une hauteur allant de R+1 à R+4. Par ailleurs, le projet prévoit la réalisation d'environ 200 places de stationnement. Environ la moitié de ces places auront un revêtement perméable, organisées autour d'une nouvelle voirie traversante, privée, entre les Allées Mortarieu et la rue de la Banque. L'autre moitié des places de stationnement seront en souterrain ou à rez-de-chaussée. L'opération implique la démolition de bâtiments existants pour libérer de l'espace en cœur d'îlot pour la création d'un parc paysager ouvert au public, permettant ainsi une désimperméabilisation et une renaturation du site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre aux besoins en logements de la commune de Montauban tout en proposant un cadre de vie qualitatif. Le projet se trouve au cœur de Montauban, proche de toutes commodités, celui-ci s'inscrit dans une logique de densification urbaine maîtrisée en valorisant un site déjà urbanisé, tout en intégrant des espaces verts. Il ambitionne de devenir un lieu de vie agréable, favorisant les usages quotidiens et les déplacements doux. La création d'un parc émerge de la forte volonté de désimperméabiliser et de renaturer le site. Le projet répond à des orientations du PADD, notamment en ce qui concerne l'accueil de nouveaux habitants, la volonté de répondre aux besoins diversifiés en logements et la modulation de la consommation d'espaces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consistera à réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires à la réalisation du projet. La programmation de l'opération envisage plusieurs phases de réalisation. Le projet sera reparti en 7 lots de construction (dont 2 pour des locaux communs à l'opération). Une phase préalable de démolition est prévue pour les bâtiments concernés, ainsi qu'une dés-imperméabilisation de l'actuelle cour d'école. Les travaux de construction et de réhabilitation seront réalisés lot par lot. L'ensemble des raccordements aux différents réseaux sera mis en œuvre afin d'assurer la viabilisation de chacun des lots. La phase travaux comprendra également la réalisation de la voirie traversante destinée à la desserte des logements, ainsi que la création du parc paysager et des cheminements piétons. Ces aménagements permettront de relier les différents lots entre eux et au parc, et de garantir une bonne insertion du projet dans son environnement urbain. Il est à noter que le phasage des travaux sera organisé conformément aux mesures de réduction MR01, MR03, MR04 et MR05 présentées dans le rapport écologique, mis en annexe au dossier de manière volontaire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site sera principalement dédié à l'habitat, aux usages de proximité avec la création d'un parc paysager ainsi que l'utilisation de quelques locaux à vocation tertiaire. Le projet accueillera un ensemble de logements constituant un nouveau lieu de vie au sein du tissu urbain. Le parc sera aménagé, ouvert au public, offrant des espaces de détente, de promenade et de convivialité. Des cheminements piétons traversants assureront la liaison entre les voies environnantes et favoriseront les déplacements doux. Ainsi, le projet remplira des fonctions résidentielles et paysagères, améliorant le cadre de vie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis d'aménager. Chaque lot du permis d'aménager sera également soumis à un dépôt de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher Emprise du projet Nombre de logements Places de stationnement (la moitié avec un revêtement perméable et l'autre moitié en sous-sol)	(15500, m²) (1ha66a00ca, m²) (Environ 200/210, Unite) (Environ 200, Unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Allees Mortarieu

Lieu-dit :

Localité : 1 Allees Mortarieu 82000 Montauban

Code postal : 82000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°21'23"E Lat. : 44°0'54"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Montauban. Zonage : UA

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas une zone ZNIEFF. La ZNIEFF de type 2 « Basse vallée du Tarn » est la plus proche du projet se situe à 560m à l'Ouest du site du projet. La deuxième ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 « Lac de la Piboulette et ruisseau le Grand Mortarieu » située à 3,5km à l'Est du site du projet. Source : INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 1,6km au Nord-Ouest du projet. Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé en 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est inclus dans plusieurs abords de monuments historiques : la place Nationale, l'église Saint-Jacques, le Collège des Jésuites, le temple des carmes, ainsi que des immeubles bordant la place Nationale. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus au sein du périmètre des zones humides recensées dans la bibliographie (zone humide d'importance majeure, site RAMSAR, zone humide élémentaire définie au sein du SDAGE Adour-Garonne...). Source : SIE Adour-Garonne et réseau zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Montauban est couverte par un PPRN Mouvements différentiels de sols liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, un PPRN mouvements de terrain, ainsi qu'un PPRI. La commune n'est pas couverte
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN mouvements différentiels de sols liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles a été approuvé le 25 avril 2005. Le PPRN mouvements de terrain a été approuvé le 07 août 2023. Le PPRI a été
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués. Le projet est à proximité de plusieurs anciens sites industriels et activités de service d'après la base de données CASIAS. Source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Montauban est en zone de répartition des eaux selon l'arrêté préfectoral n°94-1487 du 22 août 1994 - Annexe A.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site du projet est compris dans le site inscrit de la région Occitanie « Ensemble urbain de Montauban extension » par arrêté ministériel en 1977. Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas dans un site Natura 2000. La Natura 2000 la plus proche est la Natura 2000 au titre de la Directive Habitats « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » située à 600m à l'Ouest du site du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau dans les milieux naturels. Les logements du projet seront raccordés au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet peut impliquer des drainages, puisque la création d'un espace souterrain à des fins de stationnement sous certaines nouvelles constructions est prévue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux en raison du terrassement nécessaire à la création d'un espace souterrain à des fins de stationnement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet consiste à construire des habitations, donc par nature il est déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas des ressources naturelles du sol ou du sous-sol provenant des parcelles concernées par le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le pre-diagnostic écologique réalisé en décembre 2025 a mis en évidence différents niveaux d'enjeux liés aux chiroptères. Globalement, le site présente un niveau d'enjeux écologiques faible à modéré, avec plusieurs espaces d'enjeux plus significatifs pour le groupe des Chiroptères. Les autres composantes faunistiques et floristiques ne constituent pas de contraintes majeures à
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. Le projet concerne la reconversion d'une zone déjà urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques et n'augmente en rien les risques présents sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Montauban est couverte par un PPRN Mouvements différentiels de sols liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, un PPRN mouvements de terrain, ainsi qu'un PPRI. Le site du projet n'est ni dans la zone d'interdiction, ni dans la zone de prescription. Le site du projet n'est pas dans la zone soumise à prescription du PPRI. Cependant, l'alea du risque du retrait et
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va engendrer des déplacements et des trafics lors de la phase travaux et de la phase d'exploitation. Lors de la phase travaux : les engins de chantiers engendreront une légère augmentation du trafic localement. Lors de la phase d'exploitation : Les véhicules des habitants engendreront une légère augmentation du trafic localement. Le site du projet, étant actuellement occupé par un groupe scolaire, est déjà soumis à une
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de bruit lors de sa phase chantier. En phase d'exploitation le bruit généré sera lié aux habitations, ainsi qu'à l'occupation des espaces verts.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Il n'y a pas de potentielles nuisances olfactives à proximité du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantiers créeront des vibrations. En phase d'exploitation, aucune vibration ne sera produite.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des logements. L'éclairage présents dans l'espace vert sera maîtrisé et limité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné. Les seules émissions lumineuses sont celles de l'éclairage public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet en lui-même n'engendrera pas de rejet particulier dans l'air, seuls les véhicules des résidents engendreront des rejets dans l'air. Les véhicules de chantier engendreront également des rejets dans l'air lors de la phase travaux.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées du projet seront raccordées au réseau d'assainissement public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet engendrera des déchets domestiques tels que les ordures ménagères par les habitants. Les déchets non dangereux émis par le chantier seront dirigés vers les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'attache à une insertion respectueuse dans l'environnement avoisinant, notamment en lien avec la proximité de la Cathédrale Notre-Dame. Il prévoit également la réhabilitation d'un ancien bâtiment afin de préserver et valoriser le patrimoine architectural existant. En ce qui concerne l'archéologie, les services de l'état (DRAC) seront consultés dans le cadre de l'instruction du dossier pour qu'il donne un avis sur le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de modification de l'usage du sol, le site étant déjà urbanisé. Au contraire, il contribuera à la désimperméabilisation de certaines zones du site. Seul la destination des constructions évoluera : le site, auparavant occupé par une école/college/lycée, accueillera des logements tout en constituant un lieu de vie et de passage grâce aux espaces verts et aux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le pre-diagnostic écologique réalisé en décembre 2025 a mis en évidence différents niveaux d'enjeux liés aux chiroptères. Globalement, le site présente un niveau d'enjeux écologiques faible à modéré, avec plusieurs espaces d'enjeux plus significatifs pour le groupe des Chiroptères. Les autres composantes faunistiques et floristiques ne constituent pas de contraintes majeures à la mise en œuvre du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Suite au pre-diagnostic écologique réalisé, plusieurs mesures de réductions ont été émises. Ces dernières sont décrites en détail au sein du diagnostic écologique annexe au présent CERFA. Les mesures de réduction d'impact proposées sont : MR01 : Réalisation des travaux de libération des emprises en période de moindre sensibilité des espèces MR02 : Réalisation d'inventaires complémentaires, visant principalement les chiroptères MR03 : Accompagnement par un chiropterologue lors de la destruction des bâtis MR04 : Début de démolition des bâtiments d'enjeu faible à modéré de nuit, avec accompagnement par experts chiropterologues MR05 : Accompagnement par un expert chiropterologue pour la conception des travaux de rénovation sur le bâtiment 1 Les mesures d'accompagnement : MA01 : Implantation de gîtes à Chiroptères dans les nouveaux bâtis Par ailleurs, même si les enjeux chiroptères sont identifiés comme nuls pour les arbres présents, les arbres existants seront préservés au maximum sous réserve de compatibilité avec le projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments du dossier et du pré-diagnostic écologique réalisé par Altemis en décembre 2025, le projet d'aménagement ne présente pas d'incidence notable sur l'environnement justifiant une évaluation environnementale. Implanté au centre de Montauban, sur une zone déjà urbanisée, en zone UA dans le PLU, le projet n'est pas dans un secteur à forts enjeux écologiques. Des mesures de réduction sont proposées en cas de présence avérée concernant les chiroptères et seront appliquées pour la réalisation du projet. Par ailleurs, par la création d'un parc ouvert au public, le projet vise à désimpermeabiliser une zone aujourd'hui totalement imperméable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **JULLIEN**

Prénom Etienne

Qualité du signataire Chef de projet

À MONTAUBAN

Fait le 15-01-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)